



Genève, le 20 mars 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Bilan subventions énergétiques 2024: Accélération des rénovations

Le DT, les SIG avec le programme GEnergie font le point sur l'augmentation des subventions destinées à la rénovation du parc bâti en 2024, alors que le Grand Conseil a approuvé un crédit d'investissement exceptionnel de 500 millions de francs en mars dernier. Cette année, plus de 2'000 demandes de subventions ont été traitées par l'OCEN. Le montant total alloué a ainsi dépassé les 50 millions de francs en 2024 (financement assuré par le «Programme Bâtiments» de la Confédération, par le programme éco21 de SIG et par le Canton), contre 38,1 millions en 2023, illustrant l'ampleur du soutien accordé aux projets de rénovation énergétique.

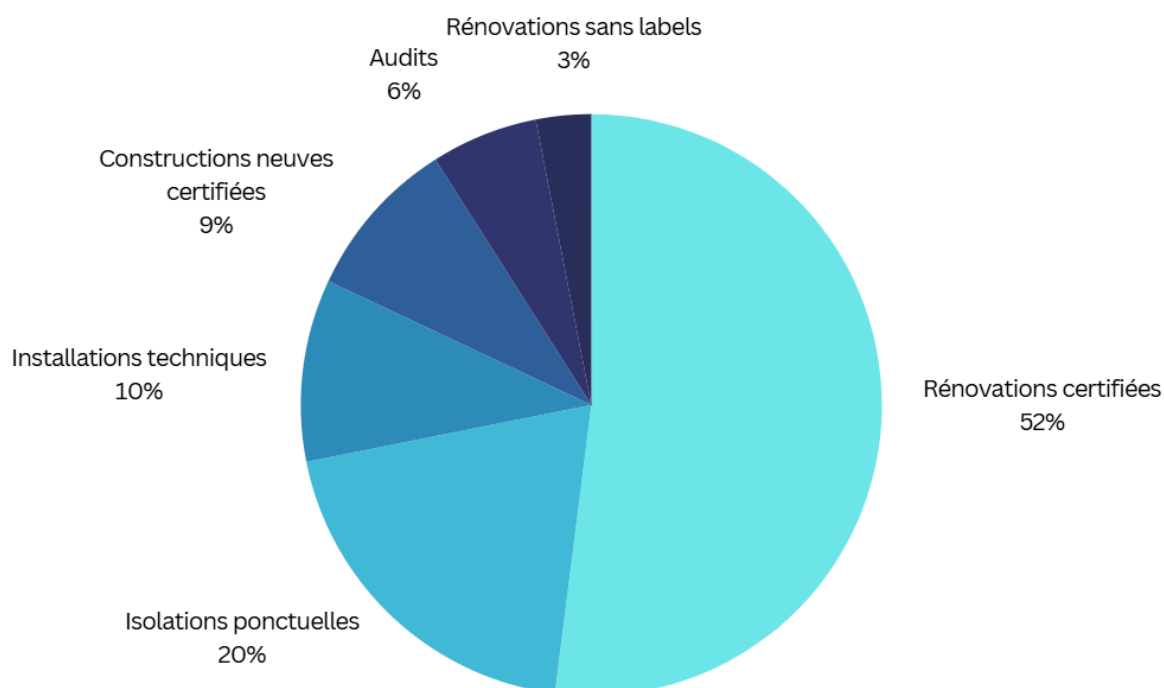
Un engagement historique pour la rénovation du bâti

En mars 2024, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'investissement exceptionnel de 500 millions de francs, marquant une étape décisive dans la politique énergétique du canton. Cette enveloppe exceptionnelle résulte de l'accord du 5 février 2024 entre le DT et quinze associations partenaires en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif de ces subventions est d'accompagner les propriétaires immobiliers à entreprendre des travaux nécessaires à la transition énergétique du parc bâti genevois.

Une accélération des demandes de subventions

En 2024, les subventions attribuées par l'OCEN ont dépassé les 50 millions de francs, contre 38,1 millions en 2023, enregistrant une hausse de plus de 31%. Cette progression témoigne d'une dynamique soutenue en faveur des projets de rénovation énergétique.

Les constructions et rénovations certifiées HPE/THPE (haute performance/très haute performance énergétique) ou Minergie ont représenté plus de 50% des subventions attribuées, pour un total de 26 millions de francs. Cette tendance confirme l'essor des rénovations globales et certifiantes qui constitue un signal positif pour la modernisation du bâti cantonal.



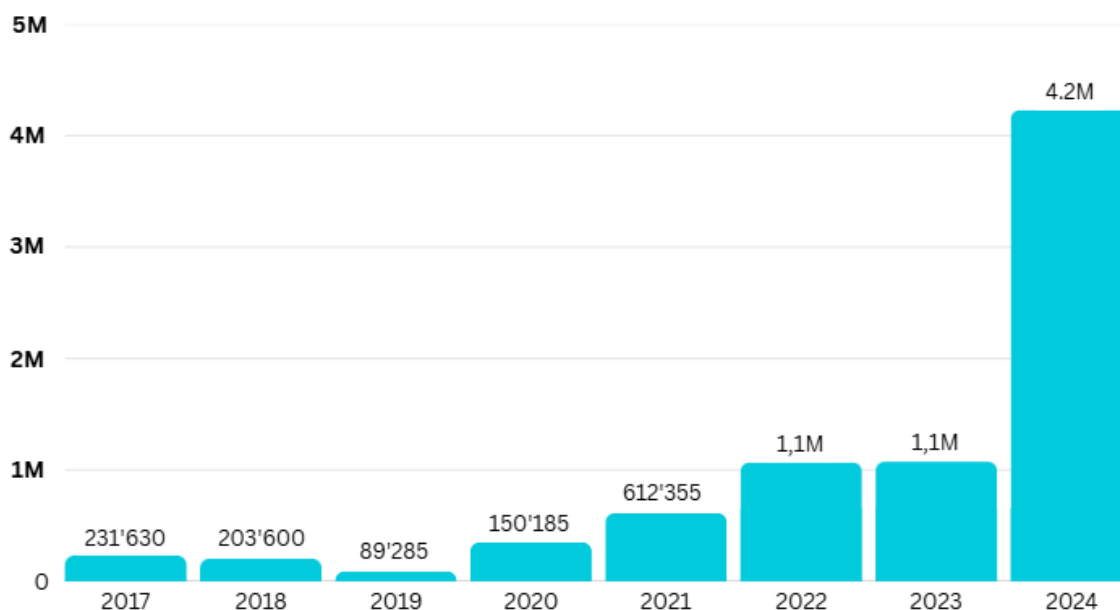
Typologies des projets engagés en 2024 (en CHF)

Sur les 500 millions de francs votés en 2024 pour financer les subventions énergétiques, 480 millions restent encore disponibles, garantissant un soutien important pour les projets à venir.

Une dynamique forte pour les propriétaires de villas

L'intérêt des propriétaires de villas pour les subventions à la rénovation est croissant. Après être resté stable entre 2022 et 2023, le nombre de demandes de subventions pour les villas a pratiquement doublé en 2024.

En termes de montants, les aides allouées aux propriétaires de villas ont enregistré une progression importante, passant de 1,1 million en 2023 à plus de 4 millions en 2024. Cette évolution révèle une prise de conscience accrue des bénéfices énergétiques et financiers des rénovations, encouragée par les dispositifs d'aides financières de l'OCEN.



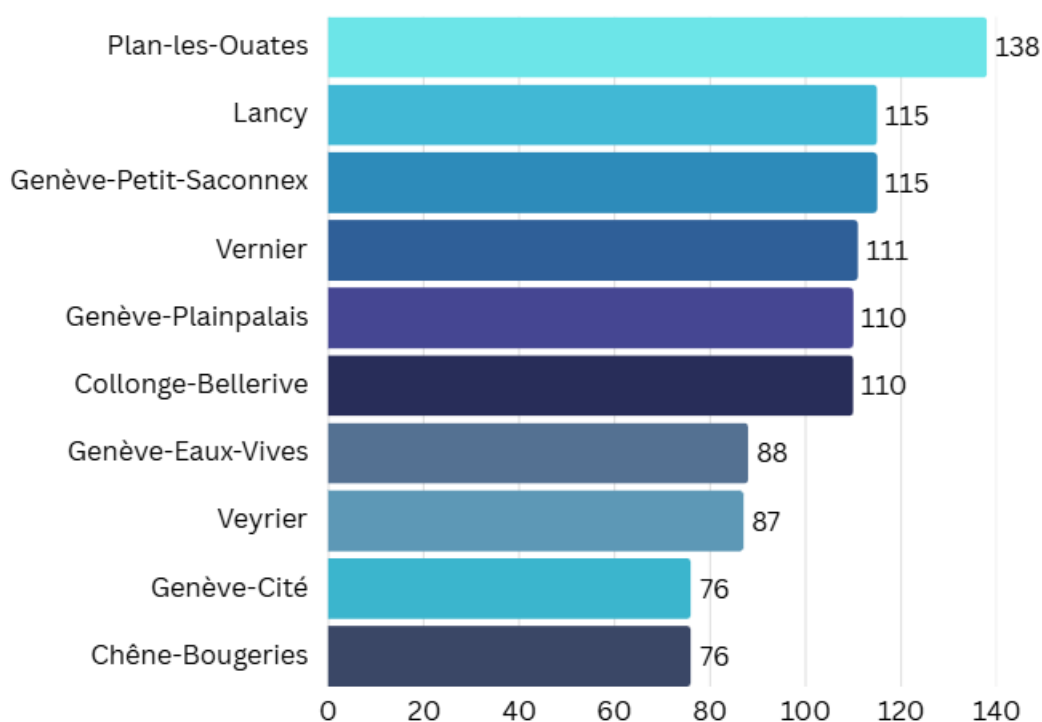
Évolution du volume des subventions traitées par l'OCEN pour les villas (en CHF) depuis 2017

Des communes particulièrement actives

En 2024, certaines communes se distinguent par un nombre plus élevé de demandes de subventions déposées par leurs résidents et entreprises.

La commune de Plan-les-Ouates arrive en tête avec 138 demandes. Cette tendance peut s'expliquer par la forte présence d'entreprises et de bâtiments industriels et commerciaux, qui nécessitent d'importants travaux de mise aux normes énergétiques.

Dans certaines communes résidentielles, comme Collonge-Bellerive, où les villas sont majoritaires, le nombre de demandes de subventions est important. Cela illustre l'intérêt croissant des propriétaires pour les rénovations énergétiques et confirme la tendance observée à l'échelle cantonale: les propriétaires individuels sont de plus en plus nombreux à initier des travaux permettant l'assainissement énergétique de leur bien.



Classement des communes selon le nombre de demandes formulées en 2024 – Top 10

Nouveaux barèmes et ajustements

Depuis le 15 mars 2025, le nouveau barème des subventions pour la rénovation du bâti est disponible pour les propriétaires immobiliers privés et publics. Le barème 2025, en grande partie inchangé par rapport à l'année précédente, intègre quelques ajustements pour prendre en compte les subventions supplémentaires instaurées par la Confédération.

Ces mesures incitatives visent à accompagner les propriétaires immobiliers dans l'obligation d'efficacité énergétique de leurs bâtiments et à privilégier les solutions d'énergies renouvelables.

Toutes les subventions sont disponibles sur la plateforme www.ge-energie.ch

Pour tout renseignement complémentaire (médias uniquement):

- *Etat de Genève: Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe chargée de communication (DT), T + 41 76 304 20 66*
- *SIG: Christian Bernet, porte-parole, T +41 79 907 38 64*